

# LA NOUVELLE LOI SUR L'AIDE AUX UNIVERSITES (LAU)

*Prise de position de l'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse (1999)*

**L'UNES revendique depuis longtemps l'harmonisation de certaines politiques et le renforcement du processus de démocratisation tant au niveau de l'accès qu'à celui de l'organisation de l'université. A la lecture de la nouvelle LAU, il ressort clairement que cet arrêté fédéral va à l'encontre de nos exigences. L'UNES refuse la LAU dans sa totalité et demande aux Chambres de la refuser.**

## Critique générale

Le projet de LAU fait passer les subventions de la Confédération aux universités suisses d'un système basé sur les besoins à un système basé sur le rendement (New Public Management). En effet, Berne subventionne actuellement les cantons universitaires principalement sur la base des dépenses qu'ils engagent pour leur haute école, alors que le projet de loi prévoit que ces aides soient conditionnées à la réalisation d'un certain nombre de prestations en matière de recherche et d'enseignement.

La Confédération procéderait à un examen des prestations remplies en fin d'exercice et reverrait sous cet angle le montant du financement pour la période suivante. L'examen en question se ferait sur la base de critères permettant d'évaluer si les activités accomplies par les hautes écoles correspondent aux prestations demandées.

Plus largement, le projet de LAU projette de faire fonctionner les universités selon une logique de marché, mettant en concurrence les disciplines dans la quête du financement.

Il apparaît que les critères choisis (nombre d'étudiant-e-s, part des fonds tiers (notamment privés) dans le financement de la haute école, etc.) seront essentiellement quantitatifs de façon à accélérer et faciliter l'évaluation. Ils contribueront donc à favoriser les disciplines "rentables" notamment en terme d'attractivité des fonds privés. Il en découlera une perte de diversité de l'offre de formation et d'étendue de la recherche puisque les voies "non rentables" seront progressivement laissées de côté. Il s'agit là d'une grave remise en cause de la liberté académique.

La coordination entre les hautes écoles est aussi annoncée comme un critère d'allocation des ressources. Il y a là un paradoxe important dans l'ensemble puisqu'on peu se demander comment faire jouer à la fois concurrence et coordination entre des voies de formation. En effet, si la concurrence mène à la disparition de disciplines pour les voir se concentrer sur un seul site, comment avoir une quelconque coordination?

Pour l'UNES, l'université doit être un lieu de formation et de recherche démocratique et pluraliste. Ceci de façon à ce que les étudiant-e-s puissent choisir librement leurs études y compris entre plusieurs hautes écoles dans la

même discipline, et que les chercheur-euse-s puissent accomplir leurs travaux sans pressions extérieures.

De manière générale, la LAU constitue un pas vers des universités-entreprises avec des étudiant-e-s client-e-s. L'UNES est convaincue que les hautes écoles doivent être des services publics répondant aux besoins de formation de la population avec des moyens financiers suffisants et sans conditions.

## **Conférence universitaire suisse**

En plus de son rôle actuel d'incitation de conseil, la nouvelle CUS deviendra un acteur décisif du système universitaire suisse. Une telle instance devrait être alors composée des représentantEs des universités et hautes écoles, étant donné qu'elles connaissent précisément leurs besoins. Les intéressés devraient pouvoir décider du devenir des hautes écoles. Mais la CUS prévue dans le projet de LAU est composée d'une manière complètement non-représentative, dans le sens que les représentantEs des cantons universitaires, ceux des deux cantons non-universitaires et les deux représentantEs de la Confédération n'ont qu'un lien indirect et passif avec les hautes écoles. Aucune de ces personnes ne connaît les hautes écoles aussi bien que ses usager-e-s et ses salarié-e-s. Comme aucun représentant des communautés universitaires ne siège à la CUS, il faut se demander dans quelle mesure la CUS peut prendre des décisions dans des domaines tels que la durée des études, la reconnaissance des diplômes, des institutions et des lignes directrices pour l'évaluation de la recherche et de la formation.

Un organe aussi non-représentatif que la CUS, qui ne connaît les hautes écoles que de l'extérieur, ne devrait avoir aucune compétence de décision dans ce domaine. La consultation - telle que prévue - des membres des communautés universitaires dans les questions déterminantes pour l'avenir des universités est insuffisante.

L'UNES refuse pour les raisons citées ci-dessus la CUS projetée et exige une nouvelle composition et une reformulation de ses compétences. L'UNES est persuadée que seule une organisation démocratique de l'université, laissant de larges compétences aux salarié-e-s et usager-e-s, est à même de répondre aux besoins de formation et aux exigences de la recherche.

## **Assurer la qualité**

L'UNES refuse catégoriquement quelque organe que ce soit voulant coordonner la qualité des hautes écoles au niveau national.

L'évaluation est un moyen propre à chaque établissement d'assurer et d'améliorer sa qualité et ne devrait pas être dictée par un organisme national, car ainsi les particularités de chaque haute école seraient perdues. Tous les membres de la société sont intéressés à ce que la qualité de l'enseignement et de la recherche atteigne un haut niveau. Si la garantie de qualité était dictée au plan national, un tel niveau ne pourrait pas être garanti à cause de l'uniformisation de l'enseignement et de la recherche.

De plus, les critères de mesure de la qualité n'ont pas encore été définis. Le fait que les critères de qualité se construisent selon une échelle économique est un danger qui ne peut pas être négligé. Les critères de qualité ne peuvent être définis que par les membres des hautes écoles et individuellement pour chacune d'entre elles.

## **Pression économique sur la formation**

Avec ce projet de loi, il devrait y avoir un passage d'un financement basé sur les dépenses à un financement basé sur les prestations de la recherche et de l'enseignement. L'enseignement et la recherche orientés selon les prestations conduisent si l'on regarde à long terme à une réduction de l'offre de formation parce que seules les voies d'études rentables et orientées vers le marché recevront un financement. La diversité de l'offre de formation est ainsi fortement mise en danger et les besoins exprimés par les usager-e-s et employé-e-s de l'université et plus largement par la société sont négligés.

Comme les prestations sont destinées à être mesurées selon des critères, ceux-ci derniers doivent être définis. Il ne l'ont pas encore été, mais ils seront du même type que ceux établis pour la garantie de la qualité, avec par exemple le nombre d'étudiant-e-s ou la quantité de fonds tiers (notamment privé), qui ne reflètent ni la réalité de l'enseignement ni celle de la recherche.

Par ailleurs, la pression à la concentration de l'enseignement et de la recherche de haut niveau dans des pôles de recherche nationaux (PRN) est également présentée comme un critère pour l'octroi des subventions fédérales. Elle va aussi réduire l'offre de formation. En effet, une même discipline portant le même intitulé ne traite jamais des mêmes problèmes et sous le même angle dans deux lieux différents.

L'UNES refuse toute concurrence dans l'attribution de moyens financiers. Elle demande le maintien intégral du système de subventionnement sur la base des dépenses.

## **Remarques finales**

L'UNES refuse intégralement et fondamentalement le projet de LAU. Le soutien d'une concurrence inter universitaire et les conséquences mentionnées pour les disciplines qui ne fournissent pas des résultats orientés vers le marché, par une répartition des moyens de la Confédération selon des critères quantitatifs pour évaluer la qualité et les prestations, la reconnaissance d'une réduction de l'offre de formation et de la recherche de certaines hautes écoles et la mise en danger de la diversité des enseignements qui en résulte, et la mise en place d'un organe politique universitaire non-représentatif, sont autant d'éléments incompatibles avec nos conceptions démocratiques de la formation.